



Conseil Municipal

Séance du 13 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le treize mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Etaient présents : M. MALARDEAU - M. PIGNANT - Mme COOLEN - M. DESPOIS - M. GALLOPIN – Mme BERTHIER - M. JOUVE - M. DE MOLLIENS – Mme POMMEREAU — M. AMELINE

Etaient absents excusés : Mme VENEL donne procuration à Mme COOLEN
Mme CHAUSSIER donne procuration à Mme BERTHIER
M. MATHIEU

Nombre de Conseillers : 13 - Nombre de présents : 10 – nombre de procurations : 2 – nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : M. AMELINE

Date de convocation : 05/03/2014

Monsieur Le Maire demande l'inscription supplémentaire à l'ordre du jour :
4 bis : Association de remembrement de Prunay-en-Yvelines - Cession de parcelle

Ordre du jour

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2013:

Après lecture, le compte rendu de la séance du 18 décembre 2013 est adopté par 12 voix pour.

Intervention de M. DESPOIS pour une correction sur les tarifs de la bibliothèque

2 – Affaires budgétaires:

Présentation du compte administratif 2013

- Fonctionnement
- Investissement

Approbation du Compte administratif 2013

Chapitres	Dépenses de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	345 696.19	160 793.30
012	Charges de personnel	283 192.58	258 879.02
014	Atténuation de produits	15 041.00	14 341.00
022	Dépenses imprévues	27 888.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	127 152.40	0.00
042	Transferts entre sections	92 847.60	134 843.88
65	Autres charges de gestion courante	82 308.40	75 581.96
66	Charges financières	2 407.98	1 907.98
67	Charges exceptionnelles	17 138.93	0.00
	TOTAUX	993 673.08	646 347.14
Chapitres	Recettes de Fonctionnement	Prévisions	Réalisations
013	Atténuation de charges		3 561.19
002	Excédent antérieur reporté	381 825.15	0.00
70	Produits de services	84 382.81	88 458.54
73	Impôts et taxes	406 141.12	440 329.20
74	Dotations et participations	101 824.00	142 390.38
75	Autres produits de gestion courante	18 000.00	19 145.10
77	Produits exceptionnels	1 500.00	37 255.42
042	Transferts entre sections		14 052.28
	TOTAUX	993 673.08	745 192.11

Recettes 2013	745 192.11
Dépenses 2013	646 347.14
Excédent de l'exercice 2013	98 844.97
Excédent 2012	381 825.15
Excédent 2013 Global	480 670.12

Chapitres	Dépenses d'investissement	Prévisions	Réalizations	Restes à réaliser
001	Déficit antérieur reporté	23 342.75		
020	Dépenses imprévues d'investissement	0.00	0.00	
16	Remboursement d'emprunts	36 112.92	34 646.92	
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00	3 484.12	
204	Subvention équipement	29 195.47	29 195.47	
21	Immobilisations corporelles	1 067 739.81	717 872.11	
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	
040	Transferts entre sections		14 052.28	
TOTAUX		1 171 390.95	799 250.90	

Chapitres	Recettes d'investissement	Prévisions	Réalizations	Restes à réaliser
001	Excédent antérieur reporté			
021	Virement de la section de fonctionnement	127 152.40	0.00	
10	Dotation	43 758.83	40 262.00	
1068	Excédents de fonctionnement	83 342.75	83 342.75	
13	Subvention	43 005.61	.00	
138	Subv d'invest non transférables	252 171.26	73 798.88	
16	Emprunts	499 772.50	459 772.49	
165	Dépôts et cautionnements reçus		800.00	
024	Produits de cessions	29 340.00	0.00	
040	Transferts entre sections	92 847.60	134 843.88	
TOTAUX		1 171 390.95	792 820.00	

Recettes d'investissement 2013	792 820.00
Dépenses d'investissement 2013	799 250.90
Déficit exercice 2013	6 430.90
Déficit 2012	23 342.75
Déficit 2013 Global	- 29 773.65

Restes à réaliser 2013

Dépenses
Recettes

Déficit d'investissement à reprendre au B.P. 2014
Compte 1068 - **29 773.65**

Résultat de clôture 2013

Excédent de fonctionnement 2013	480 670.12
Déficit d'investissement 2013	29 773.65

Excédent de fonctionnement à reprendre au
B.P. 2014 – Compte 002 **450 896.47**

- Après analyse des résultats du bilan de l'exercice 2013, M PIGNANT élu président de séance à l'unanimité fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal

Réuni sous la Présidence de M Gérard PIGNANT, 1^{er} Adjoint au Maire, rapporteur des finances (M. MALARDEAU ayant quitté la séance, ne prenant pas part au vote), délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par M. MALARDEAU, Maire,

Vu le code de l'Administration Communale

Oui l'exposé du Compte Administratif 2013 concernant la Commune.

Vu la balance générale des comptes de la Commune certifiée conforme aux écritures comptables de l'exercice 2012.

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

Votants : 12 – Votes pour : 12

D'arrêter le Compte Administratif 2013 de la commune avec :

un excédent de fonctionnement de	480 670.12 €
un déficit d'investissement de	29 773.65 €

Compte de Gestion 2013 sous la présidence de Monsieur Gérard PIGNANT

Monsieur Gérard PIGNANT donne lecture des résultats des comptes de gestion de l'exercice 2013 concernant la Commune.

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Administration communale

Vu la balance de l'exercice 2013 émise par le Trésor Public de ST-ARNOULT-EN-YVELINES

Où l'exposé du Compte de gestion 2013 concernant la Commune.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement exercice 2013 (compte 1068)	Résultat exercice 2013	Résultats de clôture 2013
Investissement	23 342.75		6 430.90	29 773.65
Fonctionnement	465 167.90	83 342.75	98 844.97	480 670.12
Total	441 825.15	83 342.75	92 414.07	450 896.47

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

Votants : 12 – Votes pour : 12

D'approuver le Compte de gestion 2013 de la commune

Monsieur le Maire reprend la présidence

Reprise des résultats 2013

- **Budget Commune – Affectation des résultats du C.A. 2013 – Apurement du déficit.**

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2013 de la Commune et devant statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 480 670.12 €

Considérant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement cumulé de 29 773.65 €.

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

- **D'affecter** la somme de 29 773.65 € (prise sur l'excédent de fonctionnement) en section d'investissement au compte 1068 (R) afin d'apurer le déficit de cette section.

Il en ressort que l'excédent de la section de fonctionnement est de 450 896.47 € qui sera inscrit au compte 002 (R) du B.P. 2014.

3 - Ressources humaines: Contrat adhésion assurance chômage

Il est proposé par l'URSSAF d'adhérer à l'assurance-chômage pour les agents non titulaires et non statutaires présents et à venir y compris les contrats d'apprentissage.

Dans l'attente d'un complément d'informations de l'URSSAF sur les conditions d'adhésion,

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

De reporter l'autorisation de signature du contrat à Monsieur Le Maire dans l'attente d'information complémentaire sur les conditions d'adhésion. .

4 – Contrat Enfance-Jeunesse :

La demande de renouvellement du contrat Enfance-Jeunesse a été faite par la commune auprès de la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines). Ce contrat signé pour 4 ans permet d'obtenir des subventions de fonctionnement soit 55 % des dépenses nouvelles engagées.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la création d'un Accueil de Loisirs au 1^{er} septembre 2008, salle du Moulin à PRUNAY-EN-YVELINES

Considérant la proposition de renouveler, pour une durée de 4 ans, le Contrat Enfance-Jeunesse à compter du 01 janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés

Autorise Monsieur le Maire à signer le « Contrat enfance Jeunesse » et tous les actes y afférent.

4 bis – Association de remembrement de Prunay-en-Yvelines - Cession de parcelle:

L'Association Foncière de Remembrement créée le 22 juillet 1954 a constitué son dernier bureau le 28 juillet 1972. La Direction Départementale des Territoires souhaite que cette association soit dissoute dans la mesure où elle ne fonctionne plus et qu'il convient de céder à la commune de Prunay-en-Yvelines, la parcelle cadastrée Section ZH 54, au lieudit "l'Orme".

Vu le souhait de la DDT de dissoudre l'Association Foncière de Remembrement.

Vu qu'il convient de céder à la commune de Prunay-en-Yvelines la parcelle cadastrée Section ZH 54.

Considérant que le Conseil Municipal de Prunay-en-Yvelines doit délibérer sur le fait d'accepter la cession de la parcelle, cadastrée Section ZH 54, pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de M. le Maire

Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés

D'accepter la cession de la parcelle, cadastrée Section ZH 54, pour l'euro symbolique.

5 – Réforme scolaire:

Pour la mise en place de la réforme scolaire pour la rentrée 2014, les 3 communes, Prunay-en-Yvelines, Paray-Douville et Orsonville, ont présenté plusieurs scénarii à l'équipe enseignante. Tous ont été rejetés.

Une large concertation entre les délégués des parents d'élèves et l'équipe enseignante a été engagée.

L'équipe enseignante, soutenue par l'inspecteur de l'éducation nationale, maintient le scénario ci-dessous.

	9h00	12h15	13 h45	14h15	15h30	16h30
Lundi	Enseignement				Enseignement	
Mardi	Enseignement			Enseignement		NAP/Etude
Mercredi	Enseignement					
Jeudi	Enseignement				Enseignement	
Vendredi	Enseignement			Enseignement		NAP/Etude

Les délégués communautaires de Prunay-en-Yvelines devront se déterminer, vendredi 14 mars 2014 en Conseil de Communautés, sur les horaires de l'école de Prunay-en-Yvelines.

6 – Communauté de Communes - CAPY :

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8 relatif à la constitution de groupements de commandes ;

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commande entre les Communes d'ABLIS, de BOINVILLE-LE-GAILLARD et PRUNAY-EN-YVELINES, le CIAS – CAPY et la CAPY, relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide et la mise à disposition du matériel nécessaire au stockage et au réchauffage de repas pour la restauration collective ;

Considérant l'expiration du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide et de mise à disposition de matériel pour le stockage et le réchauffage des repas, qui doit intervenir en août 2014 pour la Communauté de Communes, le CIAS-CAPY et les communes d'ABLIS, de Boinvill-le-Gaillard et Prunay-en-Yvelines;

Considérant l'utilisation des restaurants scolaires et de ses équipements, pour les besoins de fonctionnement des accueils de loisirs communaux (restauration des mercredis et vacances scolaires), et pour le stockage-conditionnement des repas livrés aux personnes âgées ;

Considérant l'intérêt d'avoir un prestataire unique pour la livraison de repas en liaison froide que ce soit en restauration scolaire, périscolaire ou pour les personnes âgées ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

décide de participer à la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes d'ABLIS, de BOINVILLE-LE-GAILLARD et PRUNAY-EN-YVELINES, le CIAS – CAPY et la CAPY, relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide et à la mise à disposition de matériel nécessaire au stockage et au réchauffage des repas.

approuve les termes de la convention constitutive du groupement d'achat susvisée.

autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

7 – Questions diverses :

Elections municipales du 23 mars 2014: Présentation du tableau des permanences et ajustements

Rue des clos et rue d'Andret: Réparations de voirie à effectuer

Rue du Petit Musc: Monsieur Sapin attend son entreprise pour la remise en état du mur de la propriété familiale

Abattage d'arbres: Une dizaine d'arbres à abattre sur le territoire communal. Réponse positive à adresser à l'expert

Logement rue de la Belle-Image - L'Abbé: Assainissement non conforme, situation connue de la CAPY. A relancer une nouvelle fois.

Fin de séance 22h35

Le Maire J.P. MALARDEAU	le 1 ^{er} Adjoint G. PIGNANT	le 2 ^{ème} Adjoint M.C. VENEL
le 3 ^{ème} Adjoint O. COOLEN	le 4 ^{ème} Adjoint C. DESPOIS	Conseiller Municipal R. MATHIEU
	Conseiller Municipal G. GALLOPIN	Conseillère Municipale L. BERTHIER
Conseillère Municipale E. CHAUSSIER	Conseiller Municipal B. JOUVE	Conseiller Municipal B. POUJOL DE MOLLIENS
Conseillère Municipale N. POMMEREAU	Conseiller Municipal R. AMELINE	